

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL - MAUPERTUIS SAINT MALO
DOCUMENT DE RENTREE
IMPRIME D'AUTORISATIONS DIVERSES - ANNEE 2024-2025

NOM & PRENOM DE L'ÉLEVE :
CLASSE :

Document à remettre au Secrétariat du lycée avec le dossier d'inscription, accompagné pour ceux qui souhaitent y adhérer, du règlement pour la Maison Des Lycéens

Madame, Monsieur, chers parents d'élèves,

Vous trouverez dans ce document les informations sur nos dispositifs nécessitant votre autorisation. Les autorisations (ou non) sont à signer et à remettre avec votre dossier d'inscription.

Cordialement,

Le service scolarité

1. Droit à l'image

Au cours de sa scolarité, votre enfant pourrait être sollicité concernant le droit à l'image (photo de groupe, photo individuelle, film vidéo) dans le cadre du fonctionnement pédagogique, associatif de l'établissement ou par des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle lorsqu'un projet, une action bénéficie de leur attention.

Dans le souci du respect de ce droit à l'image, nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre accord, ou nous signaler votre désaccord, quant à la prise de vue photographique et/ou vidéo de votre enfant et à la reproduction de ces photographies et images dans le cadre d'une utilisation de fonctionnement de l'établissement ou d'une utilisation journalistique.

- J'autorise l'utilisation des photographies et vidéos de mon enfant
- Je n'autorise pas l'utilisation des photographies et vidéos de mon enfant

2. Photographe scolaire

Vous n'avez pas à fournir de photo pour l'inscription, une photo de classe et individuelle sera faite au lycée.

- J'autorise la prise de vue de mon enfant lors de la photo de classe et l'utilisation de la photo individuelle, sous forme numérique pour les applications informatiques du lycée.
- Je ne souhaite pas que mon enfant participe à la photo de classe (fournir une photo d'identité)

3. Prêts de manuels scolaire

Des manuels scolaires sont prêtés pour la durée de l'année scolaire ou pour toute la scolarité par le lycée Maupertuis. Ils portent un numéro unique, attribué à l'élève qui en est responsable tout au long du prêt. Qu'ils soient neufs ou déjà utilisés, il est impératif que chaque élève en prenne soin. Afin de limiter l'usure des ouvrages, il est recommandé de les recouvrir avec du film transparent. Si vous utilisez du scotch, veillez à le positionner uniquement sur le film transparent. La perte de l'ouvrage ou sa dégradation fera l'objet d'une facturation forfaitaire suivant le tarif voté par le conseil d'administration (manuel perdu ou non réutilisable : 25 euros; manuel scolaire dégradé : 12 euros). La réinscription, l'Exeat ou le nouveau prêt de livres ne sera possible que lorsque l'ensemble des manuels prêtés aura été rendu(ou la facture acquittée).

Je reconnais avoir pris connaissance des règles concernant le prêt des manuels scolaire.

4. Sorties pédagogiques

Les sorties pédagogiques organisées par le lycée sur le temps scolaire sont obligatoires.

Je reconnais avoir pris connaissance des règles concernant les sorties pédagogiques.

5. Maison des Lycéens

La Maison des Lycéens est une association « loi 1901 » gérée uniquement par les élèves au service des élèves. Un lieu de rencontre, d'échange, de convivialité qui a pour but de développer la vie citoyenne et de fédérer les initiatives dans les domaines culturels, artistiques, humanitaires....

Adhérer à la MDL c'est soutenir les projets élèves et pouvoir s'investir si on le souhaite. L'adhésion annuelle à la MDL est de 8 euros.

J'adhère à la MDL, je joins à cette fiche un règlement de 8 euros :

Chèque à l'ordre de « maison des lycéens du lycée Maupertuis »

Espèce

Je n'adhère pas à la MDL

6. Distribution de comprimés d'iodure de potassium

Je soussigné(e) M.....

Responsable légal de l'enfant :

J'AUTORISE

JE N'AUTORISE PAS

Le chef d'établissement du lycée Maupertuis à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille (1) interne / demi-pensionnaire (1) de l'établissement, à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par la Préfète d'Ille-et-Vilaine.

(1) Rayer la mention inutile

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Je reconnais avoir pris connaissance de la note d'information concernant le dispositif départemental « ORSEC-IODE » disponible en PDF dans la rubrique documents téléchargeable sur le site du lycée ou Pronotes ou en version papier au secrétariat et à la vie scolaire du lycée.

DATE : SIGNATURE DE L'ELEVE SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX :

.....